

Arrêté n° 2013-3895/GNC du 26 décembre 2013
fixant la liste des établissements reconnus par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dispensant une formation en ostéopathie

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2013-3895/GNC du 26 décembre 2013 fixant la liste des établissements reconnus par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dispensant une formation en ostéopathie. JONC du 2 janvier 2014
Page 74

Article 1^{er}

Les établissements reconnus par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dispensant une formation en ostéopathie sont :

1° Pour l'Australie :

- Royal Melbourne Institute of Technology (RMIT) ;
- Victoria University of Technology (VU) ;
- University of Western Sydney – Campbelltown Campus (UWS) ;
- Southern Cross University.

2° Pour la Nouvelle-Zélande :

- Unitec Institute of Technology.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.